

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-25), le compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire doit, dans un délai d'une semaine, être affiché au siège de l'Agglomération et mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération.

Il est précisé que le compte-rendu est un document qui reprend le titre des points portés à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communautaire et donne le résultat du vote. Le compte-rendu est à distinguer du procès-verbal de séance qui décrit chaque point porté à l'ordre du jour et rend compte du sens des débats, ce dernier devant être approuvé par les membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine séance, il n'est affiché et mis en ligne qu'à l'issue de cette approbation.

L'an deux mille dix sept, le douze décembre à 17 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. André COENT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 1 décembre 2017 .

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires – 48 suppléants
Présents ce jour : 79 Procurations : 6

Étaient présents :

M ARHANT Guirec , Mme BESNARD Catherine , M. BOITEL Dominique , M. BOURGOIN Jean-Marie , Mme BOURHIS Thérèse , M. CANEVET Fabien , Mme CHARLET Delphine , M. COENT André , M. COIC Alain , Mme CORVISIER Bernadette , M DELISLE Hervé , M DENIAU Michel , M. DRONIOU Paul , M. ANDRE Ismael (Suppléant M. DROUMAGUET Jean), M DROUMAGUET Pierre-Yves , M. EGAULT Gervais , M. FAIVRE Alain , Mme FEJEAN Claudine , M FREMERY Bernard , Mme GAREL Monique , M GOURONNEC Alain , M. GUELOU Hervé , M HENRY Serge , Mme HERVE Thérèse , M. HUNAUT Christian , M. JEGOU Jean-Claude , M. KERAUDY Jean-Yves , M. KERNEC Gérard , M. KERVAON Patrice , M LE BESCOND Jean-François , M. LE BIHAN Paul , M LE BRIAND Gilbert , M. LE BUZULIER Jean Claude , Mme LE CORRE Marie-José , M. LE FUSTEC Christian , M LE GUEN Jean-Yves , M. LE GUEVEL Jean-François , Mme LE MEN Françoise , M LE MOAL André , M LE MOULLEC Frédéric , Mme LE PLATINEC Denise , M LE QUEMENER Michel , M LE SEGUILLON Yvon , M LEMAIRE Jean François , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , M. L'HOTELLIER Bertrand , M LINTANF Hervé , M MAHE Loïc , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M NEDELEC Jean-Yves , Mme NIHOUARN Françoise , M. OFFRET Maurice , M PARISCOAT Arnaud , M. PEROCHE Michel , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , M. PIOLOT René , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRAT Jean René , M. PRAT Marcel , Mme PRAT-LE MOAL Michelle , M. PRIGENT François , M QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROPARTZ Christophe , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SABLON Hélène , M. SEUREAU Cédric , M. FRAVAL Philippe (Suppléant M. SOL-DOURDIN Germain), M. STEUNOU Philippe , M. TERRIEN Pierre , M TURUBAN Marcel , M. VANGHENT François , Mme VIARD Danielle , M. WEISSE Philippe , M. MERRER Louis

Procurations :

Mme GOURHANT Brigitte à M. VANGHENT François, Mme HAMON Annie à Mme PONTAILLER Catherine, M. LE JEUNE Joël à M. COENT André, M LE ROLLAND Yves à M LE QUEMENER Michel, M. PRAT Roger à M. OFFRET Maurice, Mme BONNAMOUR Christine à M. LE BIHAN Paul

Étaient absents excusés :

M. BOURIOT François, Mme GAULTIER Marie-France, M GOISNARD Jacques, M. LAMANDE Jean Claude, M. LE BRAS Jean-François, M. LE GALL Jean-François, M ROGARD Didier

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. SEUREAU Cédric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Assistaient

Monsieur Jean-Jacques MONFORT	Directeur général des services
Madame Claudie GUEGAN	Directrice générale adjointe
Monsieur Pierrick ANDRE	Directeur général adjoint
Madame Nadine MARECHAL	Directrice générale adjointe
Madame Julie BALLU	Directrice générale adjointe
Monsieur Mickaël THOMAS	Directeur des services techniques
Monsieur Frédéric LE MAZEAU	Directeur des finances et de la prospective
Madame Isabelle TRAVERS-MILLET	Directrice des affaires générales
Madame Sylvia DUVAL	Responsable du service des assemblées

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

SOMMAIRE

COMMISSION 1 : AFFAIRES GÉNÉRALES, PROJETS ET FINANCES	4
1 Installation d'un nouveau conseiller communautaire de Berhet.....	4
COMMISSION 7 : SCOT ET URBANISME	4
2 Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Schéma de Cohérence Territoriale.....	4
3 Approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Quay-Perros.....	5
COMMISSION 8 : PAYS DU TRÉGOR ET ANIMATION TERRITORIALE	5
4 Approbation des versions révisées du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays du Trégor et de la Convention pour le soutien régional aux priorités de développement (période 2017-2020)....	6
COMMISSION 1 : AFFAIRES GÉNÉRALES, PROJETS ET FINANCES	6
5 Présentation du rapport annuel 2017 sur la situation en matière de développement durable.....	6
6 Rapport égalité femmes-hommes.....	7
7 Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base d'un rapport.....	7
8 Tableau des effectifs.....	7
9 Tableau des effectifs SPIC eau et assainissement.....	8
10 Décision Modificative n°4.....	8
11 Tarifs 2018.....	8
12 Modification des périmètres budgétaires 2018.....	9
13 Admissions en non valeur.....	9
14 Intégration de l'actif et du passif suite à la fusion des communautés.....	10
15 Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2018 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2017.....	10
16 Création budget Espaces d'Activités.....	11
17 Déficits de Caisse des régies suite à un vol avec effraction - demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire.....	11
18 Transfert des contrats d'emprunts dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif pour les communes de la Presqu'île de Lézardrieux.....	12
19 Vente de mobilier d'occasion : tarifs.....	12
20 Extension du Siège Administratif : Révision de l'AP/CP.....	13
21 Hôtel d'entreprises à Pégase V : révision de l'AP/CP.....	13
22 Hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra : Révision de l'AP/CP.....	13
23 Objèterie : Révision de l'AP/CP.....	14
24 Plateforme Bois Energie : Révision de l' AP/CP.....	14
25 Dissolution du Syndicat mixte du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers.....	15
26 Transfert des emprunts dans le cadre de l'intégration du Syndicat Mixte Jaudy-Guindy-Bizien au 1er janvier 2018.....	15
27 Conditions de liquidation du SMEGA.....	16
COMMISSION 2 : ECONOMIE, EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, FORMATION ET INNOVATION	16
28 Espace d'activités de Kerbiquet à Cavan : vente d'un terrain à la SAS BOURDOULOUS.....	16
COMMISSION 3 : EAU ET ASSAINISSEMENT, DÉCHETS MÉNAGERS, VOIRIE	17
29 Tarifs et conditions tarifaires du service eau et assainissement.....	17
30 Guide des aides financières de Lannion-Trégor Communauté : Fonds de concours pour la voirie.....	17
COMMISSION 4 : HABITAT, CADRE DE VIE, FONCIER ET DÉPLACEMENTS	18
31 Trébeurden - Demande de portage foncier.....	18
32 Appels à candidatures "dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne" : signature du protocole avec l'Etat, la Région, Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts pour la	

commune de Tréguier Cycles Etudes.....	19
33 Appels à candidatures "dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne" : signature du protocole avec l'Etat, la Région, Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts pour la commune de Plestin-les-Grèves Cycles Etudes.....	19
34 Politique de la ville : Bilan 2016 et programme d'actions 2017 du contrat de ville.....	20
35 Règlement intérieur des transports scolaires.....	20
COMMISSION 5 : ECONOMIE AGRICOLE, AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE.....	21
36 Bassins versants de la Lieue de Grève : Plan de lutte contre les algues vertes 2017-2021 et programme d'action 2018.....	21
37 Bassin Versant "Vallée du Léguer" : programme d'action 2018.....	21
38 SAGE Baie de Lannion : programme d'action 2018.....	22
39 Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien : Programme d'action 2018.....	23
COMMISSION 6 : SPORT, LOISIRS, CULTURE, ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS.....	23
40 Village gaulois: acquisition du site et procédure de reprise.....	23
QUESTION DIVERSE.....	24
41 Avance sur contribution 2018.....	24

POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

COMMISSION 1 : Affaires générales, projets et finances

1 Installation d'un nouveau conseiller communautaire de Berhet

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

PRENDRE ACTE de l'installation de Monsieur Louis MERRER en tant que Conseiller communautaire titulaire de la Commune de Berhet.

PRENDRE ACTE de l'installation de Madame Laurence BENECH en tant que Conseiller communautaire suppléante de la Commune de Berhet.

COMMISSION 7 : SCOT et urbanisme

2 Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Schéma de Cohérence Territoriale

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

PRENDRE ACTE du débat qui s'est tenu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, telles qu'elles sont exprimées dans la présente délibération

3 Approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Quay-Perros

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

Ne participe pas au vote :

BOURGOIN Jean-Marie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER La modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Quay-Perros ;

DIRE Que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme d'un affichage à Lannion-Trégor Communauté et en mairie de Saint-Quay Perros durant un mois et que mention de cet affichage sera inséré en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département ;

DIRE Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 5211-41 du code général des collectivités territoriales ;

DIRE Que, conformément à l'article L 153-22 du code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public au siège de Lannion-Trégor Communauté, en Mairie de Saint-Quay-Perros et en sous-Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 152-22 du code de l'urbanisme

DIRE Que la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture des Côtes d'Armor et de l'accomplissement des mesures de publicité en application de l'article L 153-23 du code de l'urbanisme et dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales ;

PRECISER Que le dossier de plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public :

au siège de Lannion-Trégor Communauté, aux horaires habituels d'ouverture,

ainsi qu'à la mairie de Saint-Quay Perros, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie,

RAPPELER Que la présente délibération peut faire l'objet d'un Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes CEDEX)

COMMISSION 8 : Pays du Trégor et animation territoriale

4 Approbation des versions révisées du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays du Trégor et de la Convention pour le soutien régional aux priorités de développement (période 2017-2020)

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER

- L'avenant Contrat de partenariat Europe / Région/ Pays du Trégor 2014-2020 pour la période 2017-2020 ;
- L'avenant à la « convention pour le soutien régional aux priorités de développement de ces contrats » rattachée à ce contrat pour la période 2017-2020.

AUTORISER

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces documents.

➤ Arrivée de BOURIOT François

➤ Départ de FEJEAN Claudine

COMMISSION 1 : Affaires générales, projets et finances

5 Présentation du rapport annuel 2017 sur la situation en matière de développement durable

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

**PRENDRE
ACTE**

du rapport annuel 2017 de Lannion-Trégor Communauté en matière de développement durable.

6 Rapport égalité femmes-hommes

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

PRENDRE ACTE du contenu du rapport égalité femmes hommes.

7 Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base d'un rapport

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

PRENDRE ACTE qu'un débat sur les orientations budgétaires 2018 a bien eu lieu sur la base d'un rapport, qui a été remis.

8 Tableau des effectifs

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

VALIDER les créations de poste.

9 Tableau des effectifs SPIC eau et assainissement

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

VALIDER les créations de poste.

PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au BP.

10 Décision Modificative n°4

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ADOPTER La Décision Modificative n°4 de 2017.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Départ de CANEVET Fabien (procuration à ROBERT Eric)**

11 Tarifs 2018

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER Les tarifs

PRECISER Que ces tarifs sont applicables à compter du 2 janvier 2018

PRECISER Que les tarifs votés précédemment et ne figurant pas dans le catalogue des tarifs joint, restent inchangés

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Départ de VIARD Danielle**

12 Modification des périmètres budgétaires 2018

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- APPROUVER** La modification du périmètre budgétaire impliquant :
- la clôture du budget annexe Bassin Versant du Léguer pour être intégré au Budget Principal fonction 830
 - la clôture du budget annexe Aquarium pour être intégré au Budget Principal fonction 322.
- OPTER** Pour l'assujettissement à la TVA pour le service Aquarium.
- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

13 Admissions en non valeur

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** En non valeur les sommes qui lui sont présentées conformément à l'état dressé par la trésorerie de Lannion et d'imputer les dépenses correspondantes au budget concerné
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits :
- au budget Immobilier Industriel et Locatif / article 6542
 - au budget régie autonome assainissement collectif / article 6542

14 Intégration de l'actif et du passif suite à la fusion des communautés

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

AUTORISER Madame le Trésorier Principal de Lannion à comptabiliser l'intégration de l'actif et du passif de chacun des budgets.

AUTORISER Madame le Trésorier Principal de Lannion à passer les écritures non budgétaires inhérentes à cette intégration.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

15 Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2018 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2017

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif 2018, les dépenses d'investissement de l'ensemble des budgets de Lannion-Trégor Communauté à hauteur du quart des crédits ouverts en 2017, hors crédits afférents au remboursement de la dette et crédits inscrits au titre des autorisations de programme.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que cette autorisation s'étend, pour les montants ci-dessus, sur les différents chapitres de dépenses d'investissement des différents budgets de Lannion-Trégor Communauté : Budget principal, budget annexes (voirie, enseignement de la musique) et budgets autonomes (immobilier locatif, transports, abattoir communautaire, SPANC, Gestion Déléguée de l'Eau, Régie Assainissement Collectif et Régie Réseaux de Chaleur).

16 Création budget Espaces d'Activités

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER La création du budget annexe Espaces d'Activités de Lannion-Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2018.

OPTER Pour l'assujettissement à la TVA pour ces budgets annexes.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

17 Déficit de Caisse des régies suite à un vol avec effraction - demande de remise gracieuse de la part du régisseur titulaire

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

VALIDER Que, conformément à l'avis du directeur départemental des finances publiques, la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur de la régie de recettes de Ti-Dour ne soit pas mise en jeu ;

VALIDER L'opération budgétaire de régularisation par un mandat au compte 6718.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 / budget principal / article 6718.

18 Transfert des contrats d'emprunts dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif pour les communes de la Presqu'île de Lézardrieux

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants et toutes pièces matérialisant le transfert des emprunts à Lannion-Trégor Communauté.

19 Vente de mobilier d'occasion : tarifs

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

VALIDER Le tarif.

PRECISER Que ces tarifs s'appliqueront à compter de la date d'exécution de la présente délibération.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 / budget IMO / article 775.

20 Extension du Siège Administratif : Révision de l'AP/CP

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Les modifications de programme et de crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 / budget Principal.

21 Hôtel d'entreprises à Pégase V : révision de l'AP/CP

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** les modifications de crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017/ budget immobilier locatif.

22 Hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra : Révision de l'AP/CP

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** les modifications de crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 et seront inscrits au BP 2018 au budget autonome Immobilier Locatif comme précisé ci-dessus dans la limite du montant des crédits de paiement.

23 Objèterie : Révision de l'AP/CP

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** les modifications de programme et de crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal au BP 2017 / budget et seront inscrits au BP 2018.

24 Plateforme Bois Energie : Révision de l' AP/CP

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** les modifications de programme et de crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal au BP 2017 et seront inscrits au BP 2018.

25 Dissolution du Syndicat mixte du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER la dissolution du Syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers au 31 décembre 2017.

APPROUVER la reprise intégrale par Lannion-Trégor Communauté du personnel du Syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers à compter du 1^{er} janvier 2018.

APPROUVER la reprise intégrale par Lannion-Trégor Communauté de l'actif et du passif du Syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers à compter du 1^{er} janvier 2018.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

26 Transfert des emprunts dans le cadre de l'intégration du Syndicat Mixte Jaudy-Guindy-Bizien au 1er janvier 2018

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants et toutes pièces matérialisant le transfert des emprunts à Lannion-Trégor Communauté.

27 Conditions de liquidation du SMEGA

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER les conditions de liquidation.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et à mettre en œuvre toutes les décisions et mesures découlant de cette procédure de dissolution.

COMMISSION 2 : Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation et innovation

28 Espace d'activités de Kerbiquet à Cavan : vente d'un terrain à la SAS BOURDOULOUS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ACCEPTER le principe de vendre à la SAS BOURDOULOUS, représentée par Monsieur François BOURDOULOUS, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, une parcelle de terrain située sur l'espace d'activités de Kerbiquet à CAVAN, d'une contenance d'environ 3 029 m² au prix de 13,00 € HT le m² soit, pour 3 029 m², la somme de 39 377,00 € HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 7 875,40 € soit un prix TTC de 47 252,40 €.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

AUTORISER son Président ou son représentant à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits sont inscrits au Budget annexe EA KERBIQUET CAVAN – article 775.

COMMISSION 3 : Eau et assainissement, déchets ménagers, voirie

29 Tarifs et conditions tarifaires du service eau et assainissement

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ
(Par 1 abstention)
DROUMAGUET Pierre-Yves

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER Les tarifs proposés.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

30 Guide des aides financières de Lannion-Trégor Communauté : Fonds de concours pour la voirie

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ADOPTER La politique d'aides financières concernant les fonds de concours pour la voirie communale et la voirie communale d'intérêt communautaire pour l'année 2018.

PRECISER Que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 / budget PRI / article 204141 / fonction 822.

COMMISSION 4 : Habitat, cadre de vie, foncier et déplacements

31 Trébeurden - Demande de portage foncier

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

VALIDER

L'acquisition, dans le cadre d'un portage foncier, des parcelles sises à Trébeurden, cadastrées comme suit, libres de location ou occupation, moyennant le prix de **24€/m²**, soit un total de **deux cent quarante-trois mille neuf cent trente-six euros**, net vendeur, ainsi que les frais d'acte y afférent :

Section	Numéro	Surface (m ²)	Propriétaires
B	480	3855	Epoux GUELOU
B	481	2945	Cts HAMON
B	482	1260	Cts HAMON
B	2224	1544	Cts HAMON
B	2035	196	Cts HAMON
B	2033	364	Cts HAMON
TOTAL		10164	

AUTORISER

Le Président, ou son représentant, à signer avec la commune de Trébeurden, la convention de portage foncier fixant les conditions de portage et de rétrocession des biens, la durée maximum de portage étant de 5 ans.

AUTORISER

Le Président, ou son représentant, à signer l'acte notarié d'acquisition des parcelles ainsi que tout document y afférent ;

AUTORISER

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER

Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 / budget principal / article 2111 / fonction 72 acquisitions de terrains

32 Appels à candidatures "dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne" : signature du protocole avec l'Etat, la Région, Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts pour la commune de Tréguier Cycles Etudes

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- APPROUVER** ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts, Lannion-Trégor Communauté et la commune de Tréguier.
- AUTORISER** le Président à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- AUTORISER** le Président à contractualiser avec les partenaires afin de bénéficier de leur soutien technique et financier.
- AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Départ WEISSE Philippe**

33 Appels à candidatures "dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne" : signature du protocole avec l'Etat, la Région, Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts pour la commune de Plestin-les-Grèves Cycles Etudes

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- APPROUVER** ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse de Dépôts, Lannion-Trégor Communauté et la commune de Plestin-les-Grèves.
- AUTORISER** le président a le signer ainsi que tout documents nécessaires à son exécution.
- AUTORISER** le président à contractualiser avec les partenaires afin de bénéficier de leur soutien technique et financier.
- AUTORISER** le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

34 Politique de la ville : Bilan 2016 et programme d'actions 2017 du contrat de ville

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER le bilan du programme d'actions 2016 du contrat de ville (crédits spécifiques politique de la ville et droit commun) ;

APPROUVER le programme d'actions 2017 du contrat de ville (crédits spécifiques politique de la ville et droit commun) ;

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

35 Règlement intérieur des transports scolaires

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ
(Par 1 abstention)
BOURGOIN Jean-Marie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ADOPTER Le Règlement des transports scolaires.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que le règlement des transports scolaires est applicable à compter de la date d'exécution de la présente délibération et reste valable jusqu'à la prochaine modification.

COMMISSION 5 : Economie agricole, aménagement de l'espace rural, environnement et énergie

36 Bassins versants de la Lieue de Grève : Plan de lutte contre les algues vertes 2017-2021 et programme d'action 2018

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- VALIDER** les conditions préalables à la signature du plan de lutte contre les algues vertes 2017-2021 sur les bassins versants de la Lieue de Grève
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier
- APPROUVER** le programme d'action 2018 sur les bassins versants de la Lieue de Grève
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires financiers du plan de lutte contre les algues vertes (Etat, région Bretagne, département des Côtes d'Armor, Agence de l'Eau Loire-Bretagne) sur la base du budget prévisionnel
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier
- PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 / budget PRI / fonction 830

37 Bassin Versant "Vallée du Léguer" : programme d'action 2018

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** le contenu, le budget et le plan de financement prévisionnel de l'année 2018 du PTE porté dans le cadre du Bassin Versant « Vallée du Léguer ».
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers dans le cadre des différents dispositifs financiers mobilisés : PTE, contrat territorial Agence, dispositif Breizh Bocage 2, CTMA, du Contrat Nature, FEDER recherche, dispositif AEP, dispositif LEADER, programme Grands Migrateurs.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de délégation de la Maîtrise d'ouvrage du Bassin Versant « Vallée du Léguer » à Lannion-Trégor Communauté.

- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 / budget PRI / Fonction 830.

38 SAGE Baie de Lannion : programme d'action 2018

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- APPROUVER** le contenu, le budget et le plan de financement prévisionnels de l'année 2018, dont Lannion-Trégor Communauté assure la maîtrise d'ouvrage en tant que structure porteuse.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention avec Morlaix Communauté, Guigamp Paimpol Armor Argoat Agglomération, le Syndicat d'alimentation en eau potable des Traouiero, le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Goas Koll/Traou Long, le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Baie, la ville de Lannion, la commune de Louargat, la commune de Ploubezre, la commune de Ploumilliau, la commune de Belle-Isle-en-Terre qui précisera les modalités de financement de cette opération.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, du conseil départemental des Côtes d'Armor et du Conseil régional de Bretagne pour cette opération.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette opération.
- PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018/ budget PRI/ fonction 830.

39 Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien : Programme d'action 2018

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- APPROUVER** le contenu, le budget et le plan de financement prévisionnel de l'année 2018 du programme bassin versant du Jaudy-Guindy-bizien.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions dans le cadre du contrat territorial et du dispositif Breizh Bocage, auprès des partenaires financiers :
- Agence de l'eau Loire-Bretagne,
Conseil départemental des Côtes d'Armor,
Conseil régional de Bretagne,
Fonds européens...
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de délégation de la Maîtrise d'ouvrage du Bassin Versant Jaudy-Guindy-Bizien à Lannion-Trégor Communauté.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 / budget principal / fonction 830.

COMMISSION 6 : Sport, loisirs, culture, équipements structurants

40 Village gaulois: acquisition du site et procédure de reprise

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- APPROUVER** le principe du rachat du site du Village Gaulois à l'association MEEM et/ou à la commune de Pleumeur-Bodou, sur la base d'un montant fixé à l'euro symbolique
- DÉLÉGUER** au Bureau exécutif, si nécessaire, les décisions relatives à l'acquisition du site, tant dans sa partie mobilière qu'immobilière
- DÉLÉGUER** au Bureau exécutif la finalisation du protocole d'accord avec l'association MEEM

sur les conditions de reprise

DÉLÉGUER au Bureau le lancement d'une procédure de consultation d'opérateurs pour la reprise du site et la décision sur le choix du titulaire du contrat qui sera retenu au terme de la procédure

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

PRÉCISER Que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018.

QUESTION DIVERSE

41 Avance sur contribution 2018

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

AUTORISER Le versement, dès le mois de janvier 2018 d'une avance sur la contribution 2018 de 250 000 € au syndicat mixte de l'aéroport Lannion Cotes de Granit

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRÉCISER Que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018

Fin de séance à 21h45.

Compte-rendu sommaire à disposition dans l'attente du procès-verbal complet qui sera mis en ligne après approbation des conseillers communautaires lors d'une prochaine séance.